

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 25 octobre 2022 à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Mme Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2022-0158 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux

CA4-2022-0159 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 septembre 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0160 Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2022

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de septembre 2022

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2022-0161 Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 46060Cc, R.C.A.4V.Q. 215 (4155, 4^e Avenue Ouest, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue) - GT2022-500*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu :

- 1° D'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 46060Cc, R.C.A.4V.Q. 215 (4155, 4^e Avenue Ouest, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue)*;

- 2° De tenir, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 9 novembre 2022, à 19 h, au Chalet Henri-Casault situé au 5395, 4^e Avenue Ouest (salle Henri-Casault);
- 3° De prévoir une période de sept jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA4-2022-0162 Autorisation de l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2022 de trois organismes - LS2022-173 (CT-2628967)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'autoriser l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du *Programme Vacances-Été 2022*, afin d'effectuer le versement aux organismes suivants :

- Les Loisirs Maria-Goretti inc.
Valeur de l'ajustement : 25 393,05 \$
- Les Loisirs Bourassa inc.
Valeur de l'ajustement : 8 169,61 \$
- Patro de Charlesbourg
Valeur de l'ajustement : 6 108,47 \$

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA4-2022-0163 Ordonnance numéro O-328 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue du Château-de-Chambord, district électoral de Louis-XIV - TM2022-191

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-328 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur l'avenue du Château-de-Chambord relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0164 Ordonnance numéro O-333 concernant une modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue du Prince-Albert, district électoral des Monts - [TM2022-204](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-333 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue du Prince-Albert relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Projets de règlement

Avis de motion

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 17 h 59, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte
Assistante-greffière
d'arrondissement

Claude Lavoie
Président de
l'arrondissement